

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AURE LOURON

2 avenue Calamun
65240 ARREAU

Envoyé en préfecture le 12/07/2018

Reçu en préfecture le 12/07/2018

Affiché le



ID : 065-246500573-20180710-2018_59-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 juillet 2018

N° 2018-59

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

L'an deux mille dix-huit, le 10 juillet, à 16h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (38) : TARDOS Jean, TREY Jean-Claude, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, DUBARRY Jean-Bertrand, ESTRADE Pierre, CARROT Jean-Michel, BORDE Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, DESCOUENS Bernard, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, GALAUP Dominique, ARMANET Henri, RICARD Louis, SERMET André, CARTAN Olivier, MUR François, BACQUE Jean, RIVIERE Alain, LAFFONT Jean-François, PRUGENT-LERE Fernande, TOUCOUERE Dominique, ACCHINI Nicole, LAIREZ Céline, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, FOURTINE Didier, BEYRIE Maryse, VILLEGA Serge, ISOART Jean-Michel.

Présents non votant : LANTOINE Michèle, PEFONTAN Marie-Madeleine, TOUCOUERE Laurent

Titulaires absents non représentés (19) : MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédéric, DELCASSO Maryse, GISTAU Patrick, MALERE Hélène, PAUCIS Jean, BESSONE Michel, CONSTANTIN Luce, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, DUBERNARD Alain, VIDALON Patricia, GAY Eric, ROCHER Jacques, CARMOUSE Catherine, BRUN Didier, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, FOURCADE Dominique

Procurations (7) :
Thierry VIDAL à Jean-Claude TREY
Raymond MUR à Nadine DESMARAIS
Gilbert ROTGE à Jean-Pierre BECH
Noël LACAZE à Philippe CARRERE
Pierre FORGUE à Aline NARS
Maryse POME à Jean-Henri MIR
Jacques ROCA à André MIR

Monsieur Pierre ESTRADE a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

La Communauté de Communes Aure Louron est compétente pour l'animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. La convention avec l'Agence National de l'Habitat, gestionnaire de la procédure s'est terminée le 31 mars 2017.

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	45
	Dont 7 procurations
Votes pour :	45
Vote(s) contre :	0
Abstention(s) :	0
Date de la convocation :	3 juillet 2018

OBJET Animation de l'OPAH
2018

Par délibération n°38 en date du 16 février 2017, le conseil communautaire a choisi de renouveler cette dite convention pour 2 ans soit jusqu'au 10 avril 2019. De plus Monsieur le Président a été autorisé à lancer le marché de consultation pour le suivi et l'animation de l'OPAH. Après analyse, le cabinet SOLIHA a été retenu pour un montant global de 38 200€ HT.

Comme l'année dernière, Monsieur le Président propose au conseil communautaire de solliciter le conseil départemental pour une participation financière à l'animation de la procédure pour l'année 2018.

Le plan de financement global pourrait être le suivant :

Période	Dépenses		Recettes		Reste à charge CCAL
	Cout HT de la part fixe	Cout TTC	ANAH 35% sur le HT	CD 65 20% sur le HT	
1 ^{er} janvier-31 décembre 2018 = 12 mois	12 360€	14 832€	4 326€	2 472€	8 024€
	Part variable HT	Part variable TTC	ANAH forfait de 322€ par dossier		
	8 800€	10 560€	7084€		3 476€
total	21160€	25392€	11 410€	2472€	11510€

Le Président demande au conseil communautaire de l'autoriser à solliciter le Conseil départemental pour une subvention la plus élevée possible sur l'animation de la procédure OPAH pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les conseillers communautaires approuvent la proposition de Monsieur le Président et le mandatent pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces utiles au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures
 Pour copie conforme

Le Président,
 P CARRERE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AURE LOURON
 Château de Ségure
 65240 ARREAU